MINISTERE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Symposium tripartite sous – régional du BIT sur les migrations internationales de main – d'œuvre : Questions et politiques en Afrique de l'Ouest

---

MONOGRAPHIE NATIONALE SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES DE MAI N – D'ŒUVRE :

CAS DU MALI

Présentation : Modibo Koly KEITA
Econometre, Chef du Département Promotion de l'Emploi
Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE-MALI)

I. VUE D'ENSEMBLE SUR LE MALI

La population totale du Mali selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1998 est évaluée à 9.810.910 habitants résidents avec un taux moyen d'accroissement démographique de 2,7% par an. Les deux tiers de population totale vivent sur environ le quart de la superficie de 1.241.000 km². Les femmes représentent 50,5% du total. En plus, cette population est en majorité jeune. Plus de 46,1% a moins de 15 ans.

La charge des inactifs sur les actifs est élevée ; ce qui ne peut qu'accentuer la pauvreté. En effet, le coefficient de dépendance est de 101,3% en 1998 et sera de 86,6% en 2015 selon des projections publiées en 2000.

La population âgée de plus de 65 ans était de 3,7% en 1998 et le sera de 3,8% en 2015. Quant à l'indice synthétique de fécondité, il est de 7,1 au cours de la période 1970-1995. Il se situe à 6,6 au cours de la période 1995-2000. La population est aussi majoritairement rurale. Le taux d'urbanisation est de 27,3% ; toutefois, il s'accroît rapidement sous l'effet conjugué de l'exode rural, du reflux de l'émigration et de la croissance démographique. L'urbanisation atteindra le taux de 40,1% en 2015.

En effet, la croissance démographique forte, que connaît le Mali, entraîne une augmentation rapide de la main-d'œuvre et un besoin important de création d'emplois. Un grand nombre de jeunes (environ 100.000 par an) arrivent chaque année sur le marché du travail, le plus souvent sans qualification et sans formation, d'où le problème de leur insertion socio – professionnelle.

L'économie malienne est dominée par le secteur primaire (44,5% du PIB), elle est tributaire des aléas climatiques et des prix des matières premières sur le marché mondial. L'agriculture qui constitue le moyen d'existence d'environ 80% de la population, contribue à hauteur de 42% au PIB et constitue 75% des recettes d'exportation. Les principales productions sont le coton (deuxième producteur en Afrique), l'or (troisième producteur en Afrique), l'élevage et les céréales.

Le revenu par habitant au Mali est estimé à 240 dollars US et les indicateurs sociaux placent le Mali au 166ème rang mondial selon l'index du développement humain du PNUD.

En 1998, les deux tiers de la population sont touchées par la pauvreté et 3 ruraux sur 4 sont pauvres.

Incidence et profondeur de la pauvreté en 1998

MILIEU	Incidence de la pauvreté (%)			Profondeur de la pauvreté (%)
	Très pauvre	Pauvre	Total	
Mali	21,0	42,8	63,8	42,3
Urbain	1,6	28,5	30,1	22,3
Rural	27,9	48,0	75,9	45,8

Sources : EMEP (DNSI)

Les agrégats du Mali de 1993 à 2003

ANNEES	AGREGATS					
	PIB à prix courants (Mds FCFA)	Taux de croissance réelle	Déflateur du PIB	PIB par tête (1000 FCFA/hab)	Solde commercial / PIB (%)	IDE (Mds FCFA)
1990	730		106	90	SQ	-
1991	768	8,9%	102	93	-9%	-
1992	749	-3,2%	103	89	-9%	-
1993	798	3,9%	106	92	-5%	1,15
1994	1158	4,0%	147	131	-4%	9,67
1995	1351	1,8%	169	150	-7%	55,62
1996	1 423	6,7%	167	155	-7%	22,16
1997	1 574	4,9%	176	168	-3%	40,72
1998	1723	8,1%	178	180	-3%	5,24
1999	1 803	5,7%	176	184	-1%	0,83
2000	1883	-3,3%	191	188	0%	55,84
2001	2204	12,0%	199	215	-2%	76,58
2002	2359	3,9%	205	226	2%	88,00
2003	2489	2,9%	210	233	-1%	Nd

Nd : Non disponible / Source DNSI

II. ROLE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES DANS L'ECONOMIE

Le Mali est un pays d'émigration et d'immigration (Envoie et reçoit de la main-d'œuvre) :

1. Emigration :

Les Maliens sont caractérisés par leur forte tendance à l'émigration. Ce qui fait dire souvent que le Mali est un pourvoyeur de ressources humaines comme d'autres pays africains. En effet, le Mali compte près de quatre (4) millions d'émigrés pour un pays de près de onze millions d'habitants, soit environ 27% des maliens vivent à l'extérieur.

Trois catégories de migrations caractérisent l'émigration malienne de nature différente mais qui visent toutes le même objectif : l'amélioration des conditions de vie.

- **Les migrations de main-d'œuvre non qualifiée**. Ce sont les personnes parties avant ou au début des indépendances africaines et qui continuent de partir pour faire fortune à l'étranger. Les principales destinations sont la France, la Côte d'Ivoire (dans les plantations), d'autres pays de la sous-région, l'Afrique Centrale (Angola, Congo) à la recherche de l'or et du diamant. Ils sont généralement analphabètes et d'origine rurale.

- **Les migrations de main-d'œuvre qualifiée ou fuite des cerveaux.** Le Mali, comme tant d'autres pays subsahariens, souffre des effets de la « fuite des cerveaux ». En effet, beaucoup de personnes d'origine malienne possédant un savoir faire et des compétences requises pour l'Université de Bamako vivent et travaillent à l'étranger. Le tableau suivant donne des informations plus détaillées par pays

Répartition des universitaires maliens expatriés par pays :

Continents	Pays	Effectif	%
Europe (35,7%)	France	49	20,6
	Allemagne	25	10,5
	Autre Europe	11	4,6
Afrique (37,4%)	Sénégal	25	10,5
	Côte d'Ivoire	24	10,1
	Niger	13	5,5
	Burkina Faso	6	2,5
	Guinée	1	0,4
	Gabon	17	7,1
	Zimbabwe	1	0,4
	Magreb	2	0,8
Amérique (26,1%)	USA	29	12,2
	Canada	29	12,2
	Autre Amérique	4	1,7
Asie (0,8%)	Japon	2	0,8
Total		**238**	**100**

Université –Rectorat/Projet TOKTEN, août 2003-Bamako

Avec la crise mondiale des années 80, on observe une autre catégorie de migrants, celle des intellectuels car il s'agit d'une petite communauté de cadres maliens, fonctionnaires de l'Etat ou non, évoluant dans les Organisations Internationales et les O.N.G. ; ou au sein des secteurs privés ou publics dans les pays d'accueil voire à leur propre compte ou exerçant des professions libérales. A ceux-ci s'ajoute un mouvement important d'hommes d'affaires et de jeunes maliens.
Les pays d'accueil primaire à forte concentration de maliens sont essentiellement : la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Ghana, le Niger, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Gabon, la République Démocratique du Congo, la Zambie, le Burundi, le Soudan, la Libye, l'Algérie, l'Arabie Saoudite et la France. Actuellement, en plus de ces destinations, beaucoup de migrants maliens sont accueillis par les pays d'Afrique d'Australe, les Etats-Unis d'Amérique, les Petits Dragons d'Asie….

- **Les émigrés de deuxième génération** : ce sont les enfants nés de parents maliens dans les pays d'accueil qui ont de rares contacts avec le pays d'origine de leurs parents tout en se clamant ou se revendiquant d'être maliens.

2. Immigration :

Le Mali par sa stabilité politique est en voie de devenir un pays d'immigration à cause des effets conjoncturels dans la plupart des pays de la sous-région. Cette immigration pose des difficultés au Gouvernement par sa forme de plus en plus irrégulière. Les recensements généraux de la population et de l'habitat au Mali de 1976, 1987 et 1998 ont montré un nombre croissant d'immigrés au Mali.

Population immigrée au Mali selon les recensements de 1976, 1987 et 1998

Années	Effectif
1976	146.468
1987	159.490
1998	167.406

Source : DNSI

Les immigrés proviennent en grande partie des pays limitrophes plus précisément de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, du Sénégal, de la Mauritanie, de la Guinée….

Le niveau des transferts de fonds des migrants

Les transferts de fonds des maliens de l'extérieur de 2000 à 2002

Désignations	2000	2001	2002	Moyenne	%
Transferts privés au niveau bancaire	44,34	51,11	58,5	51,32	40%
Transferts reçus par le système Western Union	14,43	14,43	45,06	24,64	19%
Transferts reçus par l'INPS	2,46	3,16	3,82	3,15	2%
Bureaux informels en moyenne	40	40	40	40,00	31%
Main à la main en moyenne	10	10	10	10,00	8%
Total moyen des transferts de fonds (TTF)	**111,23**	**118,7**	**157,38**	**129,10**	**100%**

Source : M.K.Keita / Etudes nationales sur les transferts de fonds des migrants : Cas du Mali

En moyenne les Maliens de l'extérieur rapatrient 129,10 milliards de Francs CFA soit 197 millions d'Euro soit 226,5 millions de dollars US (1$ US = 570 FCFA) par an au Mali. Dont 39% des fonds sont transférés par le système informel (Bureaux informels et la Mallette).

III. COMMENT FONCTIONNE L'ADMINISTRATION EN CHARGE DE L'EMPLOI A L'ETRANGER DANS VOTRE PAYS ?

De nombreuses institutions interviennent et s'occupent à la fois d'un ou de plusieurs aspects de la migration au Mali. Ces départements sont essentiellement :

a) **Le Ministère de la Sécurité intérieure et de la Protection Civile**. Il a en charge la gestion des catastrophes et de l'évacuation et du rapatriement des ressortissants maliens vivant à l'étranger et de leurs biens. Il est également chargé de la délivrance des documents de voyage (visa d'entrée de sortie, de séjour, de résidence et d'installation au Mali).

b) **Le Ministère du Développement Social de la Solidarité et de personnes âgées**. Il est chargé aussi de la protection des Maliens de l'Extérieur et de la sécurité sociale de la main – œuvre à travers l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS).

c) **Le Ministère Délégué Chargé des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine**. Il a en charge également de la gestion des Maliens de l'Extérieur. Ses principales actions ont porté sur l'évaluation de la situation des Maliens de l'Extérieur, la mise en place d'un cadre politique et institutionnel pour la sécurité des Maliens de l'Extérieur et leurs biens, les transferts des avoirs et le rapatriement de leurs biens, l'obtention de visa d'entrée, de la carte de résidence ou de visa de séjour comme au niveau du Ministère de la Sécurité intérieure et de la Protection Civile à la Police des Frontières. Il a aussi en charge l'aide à la conception et la conduite des projets de réinsertion au retour, etc.

d) **Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale** joue pratiquement les mêmes que le Ministère Délégué Chargé des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine.

et tiendra compte de la mise en application par les autres pays des accords de libre circulation des personnes et des biens conclus ente eux.

Les politiques en matière de migration au Mali sont caractérisées principalement par l'ouverture aux étrangers sous-tendue par deux facteurs principaux à savoir : la tradition d'hospitalité et de solidarité du peuple malien et le panafricanisme du Mali.

Les traités de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) sont effectifs au Mali.

Pour la prise en compte des défis identifiés, le Mali a ratifié les traités de la CEDEAO et de l'UEMOA et a conclu des conventions et accords bilatéraux et multilatéraux d'établissement et de libre circulation des personnes et des biens, le droit de résidence et de travail avec certains pays à forte concentration de ressortissants maliens. Il a été à la base de l'adoption d'un passeport CEDEAO. Il a mis en place un comité Franco-malien sur les Migrations et l'adoption avec ce pays d'une Convention sur le Co-développement.

Cependant, pour la gestion des flux, le Gouvernement à travers différentes structures administratives essaie de lutter surtout contre l'émigration clandestine en prenant certaines mesures pratiques en faveur de la gestion de la migration :

- la sécurisation des actes de l'état civil, les cartes d'identités nationales et consulaires, le passeport ;
- la mise en circulation d'un nouveau passeport malien sécurisé, conforme aux normes de l'OACI ;
- l'informatisation des cartes d'identité nationales et des cartes d'état civil à court et moyen termes ;
- la prise de mesures de contrôle par la Police de l'air pour la lutte contre la fraude documentaire et les substitutions d'identité ;
- le développement d'une véritable politique de partenariat par l'Etat dans le domaine des migrations ;
- le renforcement du personnel de certaines Missions diplomatiques et l'ouverture de nouveaux Consulats.

Les informations et les données existantes au Mali ne sont pas adéquates pour l'élaboration de politique en matière de migration.

Les lacunes principales sont :

- le manque de cohérence des données ;
- l'insuffisance d'information ;
- la faiblesse de capacités des acteurs ;
- l'absence d'une politique réelle de migration ;
- le champ de partenariat très limité ;
- l'absence d'Observatoire de la migration.